L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux VS rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 31 DECEMBRE.

Corps Législatif français.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE.

Interpellations relatives à l'Italie.

Discours de M. Emile Ollivier.

M. Emile Ollivier.—Messieurs, il est des circonstances dans lesquelles le patriotisme interdit d'insister beaucoup sur la discussion des affaires extérieures de son pays; d'affaires, au contraire, dans lesquelles il est utile qu'on y insiste beaucoup.

Je crois que nous sommes dans ce dernier cas. C'est pourquoi, malgré l'intérêt passionné avec lequel vous avez suivi les débats de ces jours derniers, je vous demande la permission de vous faire entendre quelques explications très brèves. Mon intention n'est pas de discuter, mais de préciser et d'éclairer.

Dans toutes les situations, qu'on regarde à l'intérieur ou à l'extérieur, toute politique a un caractère dominant qui fait ou dégage et indique. Or, si par la réflexion on cherche le caractère dominant de la conduite de notre gouvernement dans les affaires extérieures, on peut le formuler ainsi : une agitation confuse, suivie d'un impuissant silence. (Mouvements divers.)

En effet, regardez autour de vous, examinez les pratiques de tous les peuples qui ont une grande politique extérieure, vous verrez que toute se signale par une activité confuse et un principe net, certain, déterminé, et qui n'est un mystère pour personne. Le sénatus-consulte de la nation commet ce principe, l'adopte, le défend, le proclame.

Quant à l'office du gouvernement, il est tout autre. Il cherche des moyens accommodés aux circonstances pour faire triompher le principe national. Dans cet office, qui appartient à la diplomatie, il ne faut pas intervenir par des interrogations indiscrètes, et, à condition qu'une véritable responsabilité l'accompagne, il ne faut pas hésiter à accréditer de la confiance.

Donc, au principe que tous connaissent, des moyens que le gouvernement choisit et qu'il dévoile, lorsqu'il lui plaît. Certainement, quand tout et tous ces grands ministres anglais montaient à la tribune et lorsqu'ils défendaient leur politique, l'âme du pays vibrait dans leur parole, et la discussion ne portait que sur la question de conduite. Sommes-nous en France dans une telle situation ? Est-ce ainsi que se conduit notre gouvernement ? L'honorable M. Thiers a-t-il pour lui le silence, la patience de ne démontrer aucun de l'Italie. C'est des mêmes que l'opinion est si peu en rapport avec l'intérêt de la nation, et que le pays ne pense, ne sent et ne veut pas comme le gouvernement.

Il y a deux ans, l'opinion de Florence et de Turin, de Naples, de Rome, des Marches et de l'Ombrie, des provinces, des villes, des peuples, abandonnées par leurs princes, se sont donnée à Victor Emmanuel. Au contraire, à Naples, à Rome, à Florence et l'Ombrie, la révolution qui a opéré, la Savoie a renoncé au premier consulat, et le peuple n'a fait que tolérer les conséquences de son abdication ou de son abdication. Mais, ce qu'elle a voulu le dire, c'est que, dans son origine, il y a eu à Naples un fait révolutionnaire, mais ce fait a eu un caractère singulier. Qu'est-ce donc, en effet, que Garibaldi arrivant dans Naples, sans deux amis, dans une voiture délaverie, et suivi d'une ville de plusieurs cent mille habitants, qui, dans l'espace de quelques qui balbutient tomber leurs armes et ne lui résistent pas ?

Mais Messieurs, c'est qu'à cette heure, — et c'est ce qui fait la gloire du gouvernement, malgré ses fautes, — à cette heure Garibaldi n'était pas un révolutionnaire, un conspirateur, un chef de bande ; c'était le patriote italien arrivant avec son cortège de martyrs ; et ce peuple napolitain n'était pas, comme l'ont répété les feuilles législatives, un composé de lâches et de traîtres ; il s'est comporté comme un peuple napolitain qui saluait et acclamait son rédempteur. (Mouvements divers. — Applaudissements à gauche.)

M. de Kérveguen.—Alors, pourquoi n'a-t-on pas établi à Naples le suffrage universel ?

M. Emile Ollivier.—Ou y a voté les plébiscites.

M. le ministre d'Etat.—Le suffrage universel a fonctionné à Naples.

M. Emile Ollivier.—Puis, au fait révolutionnaire, succédait le fait légal ; partout le scrutin a reçu la presque unanimité des suffrages, et il n'est pas douteux qu'il n'en produit depuis à Venise et dans toutes les grandes villes d'Italie ; le clergé lui-même a le plus souvent conduit les populations au scrutin.

Ce clergé sur lequel on vous trompe est italien de cœur. Il aime l'Italie. Comment en serait-il autrement ? Si les Autrichiens étaient les ennemis, ennemis du royaume d'Italie, ils excitaient contre lui la haine des populations, qui est le gouvernement qui résisterait à un tel choc ?

Nous avons vu cela en France. A un certain moment le clergé français a été dans une situation pareille. Avant la révolution il avait aussi un pouvoir disposant, des biens, un patrimoine, des dispenses d'impôts, des fonctions publiques. La Révolution se leva vous vous rappelez que Dieu a dit "Mon domaine n'est pas de ce monde", et elle leur enlève ce temporel.

Que se passa-t-il alors dans l'Assemblée Constituante ? Des hommes de cœur comme vous, convaincus comme vous, se levèrent et dirent : "Vous dépouillez l'Eglise, elle ne pourra plus faire respecter son indépendance." Et alors ce clergé, qui est certainement l'honneur et la gloire du clergé du monde entier, fit appel à la résistance pouvoir ce qu'il jugeait unanimité. Nous eûmes alors l'insurrection de Lyon, la Vendée, ces grandes luttes intestines qui, mieux encore que les guerres de dehors, ont prouvé notre force au monde étonné.

Les prêtres ne se battaient pas, mais, comme le prophète, ils tenaient les mains levées pendant que leurs enfants combattaient pour eux. Cependant tout cela finit. La révolution l'emporta. Le clergé fut réduit au spirituel. Y a-t-il quelqu'un qui puisse dire que le clergé français n'est pas le plus libre et le plus indépendant qui soit au monde ? (Approbation à gauche de l'orateur.)

Non, non, si l'Italie était agitée, divisée, comme on le dit, elle ne durerait pas un instant, et ce ne serait pas la détresse des finances et la révolte des peuples que M. Thiers constaterait ; ce serait la révolte des âmes.

M. Thiers—Elle y est.

M. Emile Ollivier.—Non, elle n'y est pas, et quand je vois ceux qui s'insurgent contre l'unité italienne, quand je recherche leur mobile et leur pensée, je vois que ce sont les partisans des dynasties déchues qui viennent demander la restauration du principe de droit divin. (Bruit prolongé.)

Voilà ce que c'est, et je comprends de merveille l'émotion de l'honorable M. Berryer, et le frémissement inquiet avec lequel il faisait à la tribune la joie immense qu'il a éprouvée dans sa grande vivilesse en apprenant une Assemblée issue du suffrage universel proclamant, après le ministère d'un Napoléon, le dogme de la légitimité (Bruit.—A gauche: Très bien ! — Mouvement.)

M. Thiers—Montrez nous donc l'intérêt de la France. (Oui ! oui !)

M. Emile Ollivier—Soit ! Le caractère de notre nation, ce qui fait sa supériorité, c'est que sa grandeur n'a pas été dans les agrandissements matériels du territoire, mais dans la conquête par les idées.

M. Thiers—Mais on mettez vous donc l'histoire ! (Bruit.—Rires)

M. Emile Ollivier—Je vais vous le dire. (Bruit.—Rires.)

M. Thiers—Vous déchirez notre histoire tout entière. Nous sommes ici tantôt Italiens, tantôt Allemands tout un moment, tantôt Français ! (Très bien ! — Applaudissements répétés.)

M. Emile Ollivier—Je vais vous répondre. (Bruit.)

M. Thiers—Si en Allemagne on ou Italie on était Français, fort bien ; mais, puisqu'en Italie on est Italien, et Allemand en Allemagne, je demande qu'on ne nous fasse pas de reproches. (Rires.)

L'année dernière, M. le ministre d'Etat, avec cette énergie d'affirmation à laquelle vous le résistez jamais (Bruit)—déclarait : "Nous nous permettrons de ne pas laisser de la France et de l'Italie." (Bruit le 2 mai) jusqu'en juillet, nous avons [illegible] l'Italie de manière le grer. Par conséquent, les événements d'Allemagne n'ont pas été inspirés et voulus par nous, et ils ne sont pas contre nous, ils se sont produits sans nous.

La réalité complètement opposée à cette déclaration. Loin d'avoir été étrangers à cette alliance, c'est nous qui l'avons faite, c'est nous qui avons placé la main de l'Italie dans celle de la Prusse, et lorsque M. le ministre d'Etat disait, en mars : Nous désapprouvons l'idée de traiter—la guerre date, on trouvait dans le Livre Bleu italien une dépêche adressée par le gouvernement italien à son représentant à Berlin, lui disant : Contracter l'alliance offensive et défensive avec la Prusse. Et quand l'Italie mou trait quelques hésitations, le gouvernement français les a levées, et c'est lui qui a lancé ce monde dans cet immense mouvement, immense mouvement invincible comme toute chose qui repose sur des principes éternels, voulus par la nécessité de la raison et des faits.

Sadowa a lieu ! Qu'allons-nous faire ? Il y avait deux politiques : l'une consistait à mettre une armée sur le Rhin, à demander des compensations et à faire la guerre si on les refusait ; l'autre à reconnaître son principe dans cette unité, à l'accepter et à en accepter le prix. Nous avons suivi si l'une ou l'autre, ou plutôt nous avons fait les deux choses à la fois.

Nous écrivons la circulaire de Valette, dans laquelle nous montrons la satisfaction la plus sincère. Tout ce qui s'est produit est une merveille et nous nous laissons aller à déclarer et à revendiquer l'entre part. M. Drouyn de Lhuys adresse à la Prusse une demande de compensation : il demande Mayence et Landau ; il avait d'avoir raison de répondre. Il envoie une seconde dépêche réclamant le Palatinat et la Hesse Nassau.

[illegible] et résulta ! M. de Pfordten, [illegible] chez M. de Bismark a [illegible] Hesse de Nikolbourg, ne [illegible] Hesse ni aucun autre [illegible] l'officier qui l'avait introduit. Quand les démarches françaises se sont produites, M. de Bismark employa [illegible] M. de Pfordten : les deux hommes d'Etat s'embrassèrent, et alors furent signés les traités avec les Etats du Sud, qui constituent la véritable unité allemande.

Enfin la politique de M. Drouyn de Lhuys est abandonnée. Il est adopté définitivement le système auquel M. le prince de la Valette. Mais tout cela est notre connaissance l'affaire du Luxembourg. Ne pouvant avoir une grande compensation, nous avons la faiblesse d'en demander une petite. Elle nous est refusée comme on le prévoit. Nous obtenons avec raison, mais en Allemagne, les opinions se gonflent et en public qui rendit à nous le cœur ouvert (Bruit) s'irrite et se dédit.

Cette politique se continue sans interruption. M. le ministre d'Etat, à cette tribune, déclare qu'on n'a commis aucune faute, que tout ce qui s'est passé en Allemagne est parfait ; et, quoi ? une semaine après, l'Empereur va à Salzbourg, et là parait mediter une action commune avec l'Autriche. Enfin à Lille, retarant le langage du ministère d'Etat, l'Empereur parle d'échec et de points noirs à l'horizon. Ne sont-ce pas là les indices d'une pensée qui n'est pas celle d'elle-même et qui se cherche ? C'est inquiétant.

En Italie, la conduite est exactement la même, les mêmes incertitudes y se retrouvent. Dans la question de pouvoir temporel on dit deux choses à la fois. On dit à l'Italie : Nous ne vous laisserons pas prendre Rome. Mais en même temps on discrédite avec persistance le pouvoir temporel, on le proclame à la fois inique, périssable et désespéré, on l'accuse de tous les maux, on discrédite avec persistance le pouvoir temporel, on le proclame à la fois inique, périssable et désespéré, on l'accuse de tous les maux, méprises le réclamations sur un grand nombre de bancs —Très bien ! à la gauche de l'orateur), parce qu'il est basé sur des maximes, des principes contraires aux nôtres, sur des principes de l'ancien régime.

Venons au présent. La session est ouverte depuis un mois. Or ne voyez-vous pas ces variations se reproduire ? Rappelez-vous le langage de l'Empereur dans le discours d'ouverture. Il nous disait plusieurs fois qu'il voulait exprimer une pensée mûre et réfléchie, l'Empereur dit : Affirmation assurée et affectueuse de l'unité italienne ; déclaration que nous ne voulons évacuer Rome à une époque prochaine ; affirmation de la convention du 15 septembre, et la conférence n'y est belles pas la [illegible] de choses nouveau. Voilà la pensée de l'Empereur.

M. de Moustier ne s'écarte pas de ces données fondamentales. Il blâme et regrette les faits d'insurrection, et le gouvernement d'Italie, mais il maintient son traité de 15 septembre comme l'interprétation de la question. Il fait entrevoir les difficultés que rencontrerait la [illegible] de l'occupation, mais il n'en forme pas la porte.

Dans le discours de M. le ministre, la doctrine est différente du tout au tout. D'abord, il prend pour convention du 15 septembre et la déchire. (Non ! non.)

[illegible] Il la [illegible]

M. Emile Ollivier.—Non pas d'une manière [illegible] mais [illegible] de telle sorte que l'Italie répondre : Si telle chose plaît vous la convention du 15 septembre, elle n'existe plus. Je m'explique. Dans un des traités de Zurich, [illegible] M. le ministre d'Etat (qu'on) [illegible] ; et, en [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] frappé : "Eh quoi ! n'est-ce là M. le ministre d'Etat, et cette convention intégrale Saint qu'on nous [illegible] ? [illegible] Parlement italien de 1861 et qui a constaté le désir des Parlements des Etats pontificaux ! J'entends, moyen M. le ministre de l'agriculture et de nombreux ajoutant : "Jamais vous n'avez prétation n'a varié." C'est une erreur, et je le prouve.

La politique italienne de 1861 est formulée dans un rapport du 27 mars 1861, du baron Ricasoli le Parlement exprime la confiance que Rome sera le jeu ! C'est le programme de M. de Cavour, celui de l'Italie, depuis de l'Italie révolutionnaire, mais de celle qui est représentée par un gouvernement qui avec qualité de ministère ange et conservateur, M Menabrea. L'Italie croit à ce programme, et répétons à bon droit le mot de dernier Italien avant d'obtenir qu'il l'abandonne.

Quel rappel, je revient à mon affirmation et je dis que la convention du 15 septembre a été la condamnation de ses auteurs (Bruit et rumeurs), son acceptation par la France (non ! non !), et je vous vous en fournir la preuve.

La convention dit à peine connue que des dépêches furent échangées entre les deux gouvernements. M. Drouyn de Lhuys en explique la portée, et que l'ambassadeur, en langage diplomatique, les *mot points*. Et voici comment une dépêche du 30 octobre 1864 explique le sens [illegible]

Le général de Turin maintient la politique du comte de Cavour et déclare que l'Italie ne s'emparera pas de Rome sans le consentement de la France. Un mois après, dans les mêmes termes de l'Italie vous Rome, conclusion en même notre consentement pour la réalisation. Après, le général, le 30 mars et le 30 [illegible] d'Etat ! Non, il déclare que jamais la France ne permettra à l'Italie de prendre Rome.

Il y a donc un [illegible] d'attitude, et je trouve dans ce discours de M. le ministre un retirement qui quelquefois [illegible] : Il a un [illegible] de la [illegible] le pétitionnaire de [illegible] Pétition. C'est une pétition que l'opinion est si [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]